

L'intégration des opérateurs économiques dans les démarches alimentaires territoriales

**SÉMINAIRE NATIONAL DU RN PAT
MERCREDI 6 JUIN 2018**

**Hélène AUSSIGNAC, Conseillère Agriculture, agroalimentaire,
forêt, pêche de Régions de France**



Rappels – Eléments de contexte

(Nouveaux) enjeux pour le monde agricole et les acteurs des filières alimentaires

- Compétitivité du secteur, résilience face aux aléas de plus en plus fréquents et divers (part des aides dans le revenu agricole,
 - Préservation et raréfaction des ressources naturelles (eau, sols, climat), adaptation et atténuation du changement climatique
 - Evolution des attentes sociétales (qualité, éthique, nutrition/santé, origine...)
- ⇒ **Question de la multi-performance des exploitations agricoles et plus globalement de la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires**

Prérogatives des Régions

- Renforcement du rôle des Régions: autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2020, Loi NOTRé (fin de la clause générale de compétences et renforcement du rôle des Régions en matière de développement économique (SRDEII), d'aménagement du territoire (SRADDET)
- Ex.: **D'environ 300 millions par an au niveau français avant 2014, les Régions gèrent désormais près de 2 milliards par an avec le FEADER.**

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

Source: Etude Régions de France réalisée par Adrien MARCEL «Les Régions et le développement économique, de l'ambition à l'action »

- **Bretagne:**

- Les « filières alimentaires » forment une des 6 « filière socle » de la région Bretagne, elles disposent d'une stratégie bien précise détaillée au sein du SRDEII.
- **Un ensemble de dispositifs régionaux pour accompagner la transition écologique de l'agriculture** Dispositif Pass'Bio Conversion, « Soutien aux équipements production de chaleur renouvelable issue du bois énergie en secteur agricole », AAP « Soutien aux investissements en matériels agri-environnementaux », « Soutien à l'accompagnement individuel (diagnostic et conseil) des agriculteurs des baies Algues Vertes », AAP « Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux en CUMA »

- **AURA:** « Agriculture, agroalimentaire et forêt » forment l'un des 8 domaines d'excellence « DOMEX » de la région AURA dans son SRDEII

- **Dispositif de promotion commun à ces trois secteurs : « Aides aux manifestations agricoles, agroalimentaires et forestières »** Soutien aux manifestations locales, régionales ou supra régionales afin de promouvoir les produits, filières et savoir-faire régionaux. Aide régionale est une aide forfaitaire d'un montant minimum de 500€ (envergure locale) ou 1 000€ (envergure régionale).
- L'aide à la certification AB, en, conversion, aide conseil aux IAA, à la participation aux salons pro, à l'investissement, etc.

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

- **Centre Val de Loire**

- « Agriculture », l'une des 9 filières stratégiques de Centre Val de Loire (SRDEII) pour relocaliser l'économie et privilégier le « made in Centre-Val de Loire »
- Dispositif « À vos ID » accompagne les initiatives de développement sur les territoires pour lequel la Région consacre entre 1,5 et 2 millions d'euros par an. L'une des thématiques est la Structuration de filières et systèmes alimentaires de territoire : Démarches de commercialisation nouvelles et sensibilisation aux enjeux de relocalisation de la production alimentaire, démarches de solidarités entre producteurs et consommateurs...
- Priorité du SRDEII pour le volet agricole: maintien des contrats de filières (CAP filières co-construits avec les acteurs), accompagnement des actions pertinentes de promotion et de communication sur les produits ou la filière
- Mais aussi: Accompagner la transition agro-écologique et favoriser le développement de l'AB et autres SIQO (taux d'aide différenciés), Soutien aux projets collectifs collaboratifs, soutien expé et RDI

- **Nouvelle-Aquitaine**

- Agriculture et agro-alimentaire, l'une des 12 filières prioritaires régionales du SRDEII

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

- **BFC**

- « Agriculture, sylviculture et viticulture » d'une part, et « Agroalimentaire » d'autre part, sont 2 des 16 filières d'excellence de la Région sélectionnées dans le SRDEII
- 12 407 589€ pour l'agriculture durable dans le budget primitif 2018 ; dont 500 000€ pour la filière bio : objectif de 50% de produits locaux et 20% de produits bio dans les assiettes des lycéens d'ici 2021

- **PACA**

- Agriculture, agroalimentaire et cosmétique, l'une des 7 Filières d'excellence du SRDEII, animée par les pôles TERRALIA et PASS. Ses segments de spécialisation sont les suivants : alimentation de qualité, cosmétique et parfumerie naturelle en lien avec la production agricole locale ; produits bénéfiques pour le consommateur (nutrition santé, nutraceutique, bien être)
- Par ailleurs, la Région a sélectionné 12 Opérations d'Intérêt Régional dans son SRDEII, dont l'une est « Naturalité : positionner PACA comme leader en matière de naturalité et d'alimentation et d'alimentation de qualité » (et alimentation locale).

- **Normandie**

- Agroalimentaire, l'une des filières d'excellence du SRDEII
- Lancement d'un plan « Je mange normand dans mon lycée » + charte qualité qui s'y rattache. Ambition de 80% des produits consommés dans les lycées, issus de l'agriculture normande.

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

- **Guadeloupe**

- « Alimentation intelligente », l'une des 10 solutions thématiques retenues par la Guadeloupe dans son schéma.

- **Pays de la Loire**

- Agroalimentaire, l'une des 8 filières d'excellence du SRDEII
- Région est membre de chaque Réseau LOCAL départemental qui réunit l'ensemble des acteurs de la restauration collective autour de problématiques d'intérêt commun (partage des réussites et bonnes pratiques en matière d'approvisionnement local, marchés publics, gaspillage alimentaire...) et veille à ce que les lycées publics adhèrent à l'association départementale.
- Région soutient également les PAT qui seront mis en place dans le but de couvrir progressivement le territoire régional en partant des initiatives locales.

- **Martinique**

- « Saveurs, gastronomie, agritourisme », l'un des six domaines d'excellence du schéma de la Martinique

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

- **IDF**

- « Agriculture, agro-alimentaire et sylviculture », l'une des sept filières prioritaires de l'IDF dans son SRDEII
- Budget 2018 : Mobilisation de 6,95 millions d'euros pour moderniser les équipements et diversifier les produits agricoles (230 exploitations ont été aidées en 2017), 2,15 millions d'euros pour promouvoir l'agriculture biologique, 1,8 million d'euros pour diffuser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

- **Corse**

- « Développement agricole / ressources maritimes », l'un des 7 domaines / écosystèmes du SRDEII.
- Son orientation de mise en œuvre prône le développement de circuits courts et des équipements et infrastructures de soutien de ces circuits

- **Grand Est**

- « Agro-ressources » l'une des filières clefs du SRDEII.
- Plan régional en faveur de la ferme du futur vise à préparer l'agriculture de demain, par le biais de l'innovation, de l'amélioration de la compétitivité des exploitations et du respect de l'environnement. Il s'agit ainsi d'accompagner les exploitations dans la transformation de leurs modes de production et de commercialisation.

Rappels – Éléments de contexte

Prérogatives des Régions (suite)

- **Occitanie**

- Agroalimentaire, l'une des filières d'excellence industrielles majeures du SRDEII. Plusieurs parties spécifiques: de la terre au produit, du produit au consommateur, de la terre au territoire, renouvellement des agriculteurs.

Démarches alimentaires territoriales: la vraie chance de créer de la valeur

Constat: la valeur se crée dans les territoires, par les projets d'acteurs. Les politiques publiques nationales et régionales doivent plus s'en inspirer

- Relatif échec/déception EGA et loi EGALIM du point de vue des Régions sur la **création** de valeur qui se trouve dans les territoires et doit être encouragée par des politiques bottom-up, des outils et moyens pour l'émergence de projets, leur financement (matériel et immatériel, technologique et organisationnel, etc.)

Limites et contraintes:

1) Question de l'articulation des politiques nationales et de filières (plans filières) et territoriales (stratégies régionales) reste entière et limite la massification de la transformation des systèmes

⇒ Propositions des Régions (encore non reprises pour l'instant):

⇒ Au niveau régional: confier aux Régions un rôle de coordination – animation régionale sur les approvisionnements alimentaires locaux et durables, sans brider ou contraindre les initiatives (privées, des autres collectivités), mais pour rationaliser les investissements en lien avec le levier FEADER

⇒ Au niveau national: mieux associer les Régions (ex co-présidence du CSO et certains instances sur leurs prérogatives avec l'Etat, tq GPI, Plan Bio...) pour assurer cohérence et articulation des

Démarches alimentaires territoriales: la vraie chance de créer de la valeur

Limites et contraintes (suite):

2) Connaissance, caractérisation et essaimage des initiatives

- Les PAT « Projets alimentaires territoriaux » ne sont qu'une labellisation d'initiatives qui existaient déjà. Si cette labellisation est utile pour faire la promotion d'une telle démarche, elle ne peut constituer une politique en tant que telle.
- Les démarches alimentaires territoriales doivent être recensées, caractérisées plus largement, pour être valorisées et essaimées.

⇒ Propositions des Régions :

- ⇒ Rôle central RN PAT, mais en allant au delà des seuls PAT
- ⇒ Rôle des experts et autres réseaux d'observations (ex Résolis, réseaux d'acteurs tq CUMA, CIVAM, PNR, etc...)

Démarches alimentaires territoriales: la vraie chance de créer de la valeur

Limites et contraintes (suite):

3) Associer – faire entrer les acteurs économiques dans les démarches alimentaires territoriales pour massifier et optimiser les outils/investissements

- Le développement de certaines filières dépend territorialement des gros faiseurs (ex Bio dans les Régions où les filières sont peu structurées, filières énergétiques, changement de pratiques agronomiques...)

⇒ Propositions des Régions :

- ⇒ Bâtir une gouvernance filière au niveau régional associant tous les acteurs de l'amont à l'aval pour répondre aux spécificités – besoins locaux (ici enjeu reconversion sortants ZDS et ZI vers plus de valeur ajoutée (conversion Bio, SIQO...), à co-développement filière alimentaire et non alimentaire (énergie, biomasse et/ou chimie verte)
- ⇒ Lancer appels à manifestations d'intérêt (ex Grand Est) pour accompagner des projets structurants et emblématiques